Avril 2016 - n°64

Le Tour de Ville

Bulletin d'information de la commune de Couvron & Aumencourt

page 9



Le repas de l'amitié

page 10



Arbre de Noël

page 11



Les voeux

page 12



Concours Agility

page 16



AS Couvron



Top départ au projet PALMER

Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Comme vous le savez tous aujourd'hui, Jonathan PALMER a acheté dans son intégralité le site militaire du Quartier Mangin pour y développer son circuit automobile : l'autodrome est donc enfin dans les starting-blocks.

Conformément à son planning, 2016 sera l'année des études, 2017 l'année des travaux et 2018 l'ouverture. N'en déplaise à certains élus collègues, j'ai souhaité joué un rôle de facilitateur et d'intermédiaire dans sa prospection d'emploi et permettre ainsi à l'ensemble des habitants de Couvron de postuler sur les différents profils recherchés. J'ai à cœur que l'emploi profite aux covéronnais et covéronnaises !

L'anticipation des études relatives à un nouveau mode de traitement des eaux usées, en remplacement de notre station d'épuration défectueuse, à la fois pour la commune et pour accueillir les effluents du site, nous permettent d'être en phase avec l'ouverture de 2018.

2016 sera pour la commune l'année du redéploiement des services publics communaux, rendus nécessaire par la mise en accessibilité de la mairie. En effet, les nouveaux bureaux de la mairie, ainsi que la salle de conseil et des mariages, seront transférés dans les locaux du foyer rural en lieux et places de la salle de convivialité, de la cantine scolaire et de la bibliothèque. Les locaux de la mairie actuelle seront réaménagés pour la restauration scolaire sécurisant ainsi les déplacements des élèves. Enfin, l'ex chaumière picarde sera également réaménagée pour y accueillir la bibliothèque et la salle de convivialité.
La toiture du tennis fera également peau neuve puisque la commune a obtenu une indemnisation exceptionnelle suite aux dégâts causés par l'averse de grêle en 2014.
Enfin, dans un désir d'améliorer le cadre de vie, de nouveaux aménagements fleuris seront réalisés cette année.

Vous êtes nombreux à m'avoir interpellé sur la propreté de la commune, sur le manque de civisme de certains. La qualité de vie à Couvron, si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre nous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. J'ai donc souhaité réaliser un abécédaire du civisme et du bien vivre ensemble que je vous invite à découvrir dans ce numéro.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

Bien amicalement
Carole RIBEIRO

Sommaire

Fêtes et cérémonies 3
Les Décisions du Conseil 4 à 7
La Vie de la Commune 8 à 12
La Vie des Associations 13 à 16
Les Câlinous 17
Secrétariat de mairie 18
Histoire 19 à 21
Le service militaire volontaire 22
Civisme 23 à 27
Participation citoyenne 28
État-Civil 29
Les Nouveaux Arrivants 29
Hommage 30
Les reconnaissez-vous ? 31
Rendez-vous 4ème de couverture

Les rédacteurs de ce Tour de Ville sont : RIBEIRO Carole, Maire, RICHARD Gilbert, LEBLOND Dominique, LE REZIO Patrick, FOREST Laëtitia, ROGER Benoît, VERLET Sophie et MARTIAK Claire.

Fêtes et Cérémonies

Programme du 8 mai 2016

10h45 : Rassemblement devant la Mairie des membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, des Anciens Combattants, des enfants des écoles et de la population. Formation du cortège et défilé vers le Monument aux Morts.

11h00 : Cérémonie du souvenir au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe par la section locale des Anciens Combattants. Participation des enfants des écoles.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert au centre socioculturel 19, Rue du Colonel Chépy.

Fête communale

Jeudi 16 juin 2016

Distribution de tickets de manèges aux enfants de l'école par le Maire et les Adjoints. Ces tickets de manèges gratuits ne seront valables que le samedi 18 juin.

Vendredi 17 juin 2016

En soirée : Concert organisé par le Foyer Culturel de Couvron sur la place du Quartier Mangin

Samedi 18 juin 2016

15h00 : Ouverture des attractions foraines

14h00 : Concours de pétanque organisé par l'AS Couvron

20h00 : Le char fleuri et décoré par les enfants des mercredis récréatifs partira du stade Elie Blondelle pour rejoindre la place du Quartier Mangin. Tous les habitants sont invités à le suivre

21h30 à 23h00 : Bal avec l'orchestre « Paradise » sur la place du Quartier Mangin

23h00 : Feu d'artifice

23h30 : Reprise du bal

01h00 : Fin du bal

Dimanche 19 juin 2016

15h : ouverture des attractions foraines

15h : concours de boules en bois organisé par la municipalité

15h : concours de vélo décoré sur la place du Quartier Mangin (ouvert aux enfants de la commune)

17h30 : résultats et remise des prix du concours de boules en bois

18h : verre de l'amitié en musique avec la fanfare rock Tintamare & Postillons

20h : clôture de la fête

Lundi 20 juin 2016

16h30 : Distribution d'un goûter offert par les forains aux enfants des écoles



14 juillet 2016

Les festivités de la Fête Nationale se dérouleront le jeudi 14 juillet 2016. Le repas organisé par Le Foyer Culturel sera suivi d'une soirée dansante. Le programme précis de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement.

Les Décisions du Conseil

Séance du 12 novembre 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, OHLERT Annick, FOREST Laëtitia.
Absents : MM. RICHARD Gilbert et SIMPHAL Frédéric, excusés.
Secrétaire : Mme BIENAIMÉ Estelle.
M. RICHARD Gilbert a donné procuration à Mme RIBEIRO Carole.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2015.

• Droit de préemption urbain : propriété COMPAIN-SWIETEK 8, Rue de la Gare

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas de porter acquéreur de la propriété suivante :

- Propriété de M. COMPAIN Johnny et Mme SWIETEK Maïté, sise 8, Rue de la Gare, cadastrée AB262 et 263, d'une superficie de 618m², vendue 109 000 €.

• Suppression du poste d'ATSEM principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe à compter du 1er septembre 2015.

• Contrat d'affermage du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affermer le réseau d'eau potable communal pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2017, dans le cadre d'une Délégation de Service Publique simplifiée.

• Bourses scolaires communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste des bénéficiaires des bourses scolaires communales, comprenant 21 lycéens poursuivant leurs études avant le baccalauréat et 15 étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat.

• Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal concernant les syndicats intercommunaux de gestion de l'Oise aval et de la Serre Aval.

• Achat d'un nouvel ordinateur pour l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour l'école primaire.

• Préparation des fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la commission des fêtes concernant l'organisation des fêtes 2016.

• Travaux au logement communal sis, 4 Rue de la Verdure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à faire réaliser les travaux dans le logement communal situé 4 rue de la Verdure.

Accès à l'école maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de mise en conformité de l'accès à l'école maternelle pour les personnes à mobilité réduite et autorise le Maire à faire réaliser les travaux.





• Décoration de la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition d'achat de guirlandes lumineuses à l'occasion des fêtes de fin d'année et autorise le Maire à faire ces achats.

• Budget communal : décision modificative n°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte des modifications aux prévisions budgétaires 2015 du budget de la Commune.

• Questions diverses

Le Maire informe le Conseil du départ de Monsieur Blondelle Dominique, secrétaire de Mairie, à compter du 1er janvier 2016.
Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 6 novembre 2015.
Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux à l'école maternelle.

Séance du 14 décembre 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric, FOREST Laëtitia.
Absents : MM. LAMBERT Michèle et COIGNOUX Grégory, excusés.
Secrétaire : M. LE RÉZIO Patrick

Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2015.

Assurance des risques statutaires du personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.
- De s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révèleraient conformes aux besoins.

• Nouvelles Activités Périscolaires 2015-2016 : convention avec l'association Familles Rurales de Crépy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention à passer avec l'association Familles Rurales de Crépy pour l'organisation des activités périscolaires durant l'année scolaire 2015-2016 et autorise le Maire à signer ladite convention.

• Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de la Serre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

• Don de Monsieur James Smales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don de Monsieur James SMALES d'un montant de 1722,65 € et décide que cette somme servira à financer le spectacle de l'Arbre de Noël 2016 des enfants de la Commune. Merci à ce généreux donateur.

• Classement dans la voirie communale

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de classer dans le domaine public communal les voies suivantes :

- Rue Saint-Privat, sur une longueur de 445 mètres délimitée par la rue de Pouilly (Route Départementale n°63) et la rue de Vivaise (voie communale n°13).
- Rue du Mail, sur une longueur de 90 mètres délimitée par la rue Saint-Privat et la rue du Tour de Ville (Voie Communale n°14).
- Parking des ateliers municipaux, 18bis, Rue du Colonel Chépy, sur une longueur de 87 mètres délimité par la Rue du Colonel Chépy (RD n°26) et par la Rue de Vivaise (voie communale n°13).

• Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus adhérer pour ses retraités au CNAS à compter du 1er janvier 2016.

• Tarif des concessions du columbarium n°2 du cimetière communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif des concessions trentenaires des cases du columbarium n°2 du cimetière à 600 € par case.



• Tarif de location du foyer rural

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

• Jusqu'au 31 décembre 2016, les locataires du foyer rural auront le choix entre laisser leurs poubelles sur place et ils devront s'acquitter alors d'une somme de 15 € en plus du montant de la location, ou emmener leurs poubelles.

• À partir du 1er janvier 2017, le prix de la location du foyer rural est fixé comme suit :

- Habitants de la commune : 315 €
- Extérieurs à la commune : 515 €

• Amortissement des études : rectifications comptables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la passation des écritures comptables par le trésorier pour rectifier le montant des amortissements des études réalisées en 2011.

• Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2016.

• Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires en faveur des agents de catégorie A des filières en relevant et des agents de catégorie B des filières en relevant, à compter du 1er janvier 2016.

• Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'Ad'AP tel qu'il a été établi par la commission des travaux en date du 18 novembre 2015.

• Budget communal 2015 : décision modificative n°5
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte des modifications aux prévisions budgétaires 2015 du budget de la Commune.

• Questions diverses
Le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux rue du Château.
Le Maire donne le compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage des Nouvelles Activités Périscolaires qui s'est tenu le 11 décembre 2015.
Le Maire informe le Conseil que les motifs lumineux destinés à décorer la mairie n'ont pas été achetés en raison d'une rupture de stock.

Séance du 15 février 2016
Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, OHLERT Annick, FOREST Laëtitia, LAMBERT Michèle et COIGNOUX Grégory.
Absents : MM. RICHARD Gilbert (pouvoir à Annick OHLERT) et SIMPHAL Frédéric, excusés.
Secrétaire : Mme CLAISSE Sophie

• Procès-verbal de la dernière réunion
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

• Minute de Silence
À la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur André LIEDORP.

• Plan Local d'Urbanisme
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 10 juillet 2014 ;
- Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire ;
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération.

• Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local pour la nouvelle cantine scolaire
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :
- Solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour un montant équivalent à 25% du projet prévisionnel.
- Prendre en charge la part non couverte par la subvention.

• Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local pour la nouvelle cantine mairie
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :
- Solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour un montant retenu de 20% du projet prévisionnel.
- Prendre en charge la part non couverte par la subvention.



• Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'aménagement des bâtiments nécessaires aux transferts des services municipaux. La part non couverte par la subvention sera prise en charge par la commune.

• Aménagement de la Chaumière Picarde
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de missionner Monsieur Certier, Architecte, pour le projet d'aménagement et la reconversion du bâtiment de la Chaumière Picarde.

• Commission des fêtes
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la commission des fêtes qui s'est réunie le 25 janvier 2016 concernant l'organisation des fêtes 2016.

• Réponse aux commerçants
Suite au courrier de certains commerçants de Couvron, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :
- Promotionner leurs activités via le compte Facebook de la commune, le site Internet couvron.fr et le bulletin municipal ;
- Étudier l'installation de « totems » de bienvenue en entrée et sortie de ville pour y indiquer les commerces existants.

• Acquisition de matériel
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'acquisition d'une débroussailleuse à lame pour un montant de 620,00 € TTC et d'une débroussailleuse rotofil pour un montant de 340,00 € TTC.

• Questions diverses
Madame le Maire présente au Conseil le projet détaillé du futur autodrome MSV PALMER.
Divers points font l'objet de débats : éclairage et entretien des abords et l'église, fourniture des denrées alimentaires pour la cérémonie des vœux, organisation des cérémonies, abords de l'école maternelle, création d'un club de marche, coupures électriques.

Séance du 14 mars 2016
Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, OHLERT Annick, LAMBERT Michèle, RICHARD Gilbert, SIMPHAL Frédéric et COIGNOUX Grégory.
Absents : MM. PIERRET Frédéric, CLAISSE Sophie et FOREST Laëtitia, excusés.
Secrétaire : M. SIMPHAL Frédéric

• Adoption du procès-verbal de la dernière séance
Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 15 février 2016.

• Compte-rendu de la commission des travaux
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des travaux qui s'est réunie le 9 mars 2016.

• Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour les projets de reconversion et d'aménagement des locaux communaux.

• Demande de subvention à l'agence de l'Eau Seine Normandie
Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la phase d'étude de la S.T.E.P à hauteur de 50%.

• Prorogation d'adhésion au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour l'année 2017
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017 et s'engage à acquitter la cotisation définie dans le règlement.

• Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'aménagement des bâtiments nécessaires aux transferts des services communaux.

• Remboursement photocopieurs
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le montant du remboursement de la société BNP PARIBAS.

• Remboursement SMACL
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le montant des remboursements de la SMACL suite aux dégâts occasionnés au domaine public le 22 juillet 2015.

• Questions diverses
- Lettre de remerciements : Le Maire porte à la connaissance du Conseil la lettre de remerciements de la famille Le Saoût-Merda-Hageaux, suite au décès de Mme Le Saoût Louise.
- Embauche d'un nouvel agent en contrat aidé : Le Maire informe le Conseil du recrutement d'un agent en contrat aidé à compter du 1er mars 2016, pour une durée de 6 mois.

Le détail des délibérations est consultable sur le site web www.couvron.fr



La Vie de la Commune



La vente du camp militaire signée le 6 novembre 2015 à la Préfecture

Ce vendredi 6 novembre 2015, une nouvelle page de l'histoire de Couvron se tourne. Les actes de cession des terrains de l'ancien site militaire aux communautés de communes et la vente de l'ensemble à Monsieur Jonathan PALMER, PDG de la société MotorSport Vision ont été signés devant un public venu nombreux.

La cérémonie s'est déroulée dans les salons de la Préfecture de l'Aisne, sous la Présidence de M. le Préfet et M. le Directeur de Cabinet. Celle-ci a été à la hauteur de l'enjeu économique local et de la nouvelle image que va diffuser ce circuit automobile à tout le département, voire à la grande région.

Vif succès pour « le City »

Le terrain multisports appelé très vite « Le City » fait le bonheur de tous ! Les jeunes du village et même les écoles / les NAP s'y retrouvent souvent. Les panneaux de basket attirent même les plus petits ! Bref, cette structure comble grand monde : les familles, les groupes d'amis et les sportifs à n'importe quel moment de la journée, aussi bien la semaine que le week-end. Merci à la municipalité pour la mise à disposition de cette installation.





Minute de Silence pour les attentats du 13 novembre 2015

Le lundi 16 novembre à 12h00, devant le Monument aux Morts, nous avons observé une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du vendredi 13 novembre.

Travaux à l'école maternelle

Une partie des travaux a été réalisée à l'école maternelle pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Une fois le préau terminé, c'est le nouveau sas d'accueil qui est sorti de terre. Quelques semaines plus tard, après réfection de la cour de l'école, c'est avec des yeux ébahis que les enfants ont regagné leurs locaux. Durant cette période, le site a été sécurisé et la municipalité remercie les parents et les enseignants de leur compréhension.



Repas de l'amitié dimanche 22 novembre 2015

Les membres du C.C.A.S. et le conseil municipal ont invité les « anciens » de la commune au traditionnel repas de l'amitié le dimanche 22 novembre. Près de 90 personnes se sont réunies dans la salle des fêtes du centre socio-culturel. La qualité du menu et les belles animations entreprises par les bénévoles de la commune a permis d'effacer un peu le contexte des attentats du 13 novembre à Paris.







Collecte de la Banque Alimentaire les 27 et 28 novembre 2015

Le CCAS a participé le 27 et 28 novembre à la collecte de la banque alimentaire.
Vous avez été nombreux à venir déposer des denrées alimentaires pour les familles les plus démunies. Un grand merci à tous pour votre générosité. En même temps nous avons pris l'initiative de collecter vos vieilles couvertures pour nos amis à 4 pattes. Là encore, notre appel a été entendu. Nous les remettrons prochainement à la SPA de Laon.

Élections Régionales les 6 et 13 décembre 2015

Lors du premier tour, 353 Covéronnais se sont rendus au bureau de vote sur 570 inscrits, soit 342 bulletins exprimés et 11 blancs ou nuls. Il s'agissait là des dernières élections avant les présidentielles de 2017.

Noël des enfants le samedi 12 décembre 2015

Samedi 12 décembre la municipalité a organisé le spectacle de Noël à la salle du foyer en deux temps : le matin pour les plus petits avec le spectacle « Rexy et les Zoés sisters » et l'après-midi pour les grands avec Yan et Mary et de nouveau « Rexy et les Zoés sisters ». En fin de représentation, après les nombreux applaudissements, le père Noël est venu distribuer à tous une petite friandise, des chocolats et des cadeaux.
La municipalité se joint à tous les enfants afin de remercier James SMALES pour son don généreux qui a permis de financer les spectacles de la journée.









Cérémonie des vœux au personnel communal le 18 décembre 2015

Madame le Maire et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux aux employés municipaux le 18 décembre 2015. L'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et d'envisager les projets à venir en 2016. Une bouteille de champagne et une boîte de chocolat ont été offerts aux employés.



Cérémonie des vœux le samedi 9 janvier 2016

La traditionnelle cérémonie des vœux a été célébrée le vendredi 9 janvier en présence de Christian Vannobel, Conseiller Régional, Pierre-Jean Verzelen, 1er Vice-président du Conseil Départemental et Président de la CC du Pays de la Serre, de nombreux élus des communes voisines et/ou du canton.

Ce fut un moment privilégié pour faire le bilan de l'action municipale de l'année écoulée, d'annoncer les projets à venir et remercier l'ensemble des acteurs locaux grâce à qui il fait bon vivre à Couvron !





Journées ANCHES le dimanche 31 janvier 2016

Ce fut un grand moment pour les Covéronnais et Covéronnaises qui ont assisté le dimanche 31 janvier après-midi à la salle du foyer, au concert donné gratuitement par les élèves des classes de clarinette et de saxophone de l'école de musique du Pays de la Serre. La municipalité remercie grandement tous les participants pour leur représentation.





Concours Agility 27 et 28 février 2016

Le Concours d'Agility s'est déroulé le week-end des 27 et 28 février à la salle de tennis de Couvron organisé par le Club Canin de Laon. Pour la deuxième fois dans notre commune, ce fut un succès autant sur l'organisation que sur la qualité de la prestation.

Retrouvez des photos de cette manifestation en page 15.

Changement de tarif

Changement de tarif pour le Service de portage de repas à domicile, destiné aux personnes de plus de 60 ans.
Simple d'utilisation, il offre la possibilité d'apprécier un repas complet livré froid chez vous, tous les jours de l'année quand vous le souhaitez.
Pour toutes questions ou informations, merci de contacter Marie-José Mesdag au 03.23.80.77.22 ou par mail : portagederepas@paysdelaserre.fr

Changement de tarif pour la cantine scolaire. Les tarifs sont compris entre 1,13 euros et 2,88 euros suivant le quotient familial. Des tickets sont mis en vente toute l'année lors de permanences mensuelles dans la garderie de l'école.



La Vie des Associations

Le Foyer Culturel

Le 14 novembre dernier, le Foyer Culturel a organisé une soirée Karaoké assorti d'un couscous. Celui-ci était assuré par Bruno Wattier et l'animation par LLT Sonorisation. Nombreux étaient ceux qui se sont essayés sur les plus grandes chansons de la variété française.





Le troisième jeudi de novembre voit l'arrivée du Beaujolais Nouveau. C'est le vendredi 20 novembre que le Foyer Culturel a décidé de fêter cela avec un repas champêtre animé par le groupe de musique HeadSway. Des reprises ont été interprétées ainsi que des compositions personnelles.





Le 19 décembre, le Foyer Culturel a terminé l'année 2015 avec une sortie au marché de Noël d'Amiens en début de journée et au cirque de Saint-Pétersbourg en fin de journée.
Les enfants ont été autant impressionnés par la rencontre du Père Noël que par les motos tourbillonnantes dans la boule infernale.





L'assemblée générale du Foyer Culturel s'est tenue le 22 janvier 2016 à la salle de convivialité. Après la présentation des bilans moral et financier, l'élection du conseil d'administration ainsi que des membres du bureau a eu lieu.

Voici l'équipe du Foyer Culturel pour l'année 2016 :
BARBAUX Marie - BLONDELLE Cyril - COIGNOUX Grégory - COLIN Anaïs - FIN Sébastien - KOLODZIEJCZYK Éric LE REZIO Patrick - LEBLOND Dominique *Présidente* - MAHU Baptiste - MENUS Romuald *Trésorier* - PARMENTIER Laurent - PAWLICKI Olivier *Vice-Secrétaire* - RIBEIRO Carole - ROGER Amélie *Vice-Présidente* - ROGER Benoit *Secrétaire* - STRACZEK Arnaud *Vice-Trésorier*



Sections sportives

Pour tous renseignements, contacter Dominique Leblond au 06.31.56.64.78.

Fitness / Zumba

Lundi de 16h45 à 17h45 zumba enfants
Lundi de 18h à 19h fitness Cool
Mardi de 18h à 19h zumba
Mardi de 19h à 20h fitness intensif

Cotisation annuelle : 60 € pour 1h/semaine - 90 € pour 2h/semaine - 110 € pour 3h/semaine
Inscription sur place. Possibilité de payer en 3 fois par chèque.

Volley ball

À la salle de tennis. Tous les vendredis à 19h. 5 € l'année.

Ping-Pong

À la salle du foyer rural. Tous les jeudis de 18h30 à 20h. 5 € l'année.

Tennis : Sur réservation à la salle de tennis
5 € l'année pour les habitants de Couvron
70 € pour les extérieurs
30 € pour les ré inscriptions extérieures.

Footing : Rendez-vous à la salle de tennis
5 € l'année avec inscription offerte à des courses organisées au cours de l'année.
Prochaines sessions : 9h30 le samedi et 10h le dimanche.
Avril : Sam. 2 / Dim. 10 / Sam. 16 / Dim. 24 / Sam. 30
Mai : Sam. 7 / Dim. 15 / Sam. 21 / Dim. 29
Juin : Sam. 4 / Dim. 12 / Sam. 18 / Sam. 25





Concours d'Agility

Les 29 novembre, 27 & 28 Février derniers, le Club Canin Laon Dressage a organisé deux concours d'Agility dans la salle de tennis de Couvron. Des chiens de toute taille et de toute catégorie ont dû franchir des obstacles plus ou moins difficiles et le plus rapidement possible. Ces deux manifestations ont attiré un large public et le club ne manquera pas de solliciter à nouveau la mairie pour de futurs concours.

Les Petits Écoliers

L'association « Les Petits Écoliers » organise la kermesse annuelle le samedi 25 juin 2016 au stade « Elie Blondelle ».
La journée débutera avec le spectacle de l'école suivi tout au long de la journée de jeux et animations pour les enfants et les parents.
Une restauration sera proposée le midi. Des bulletins de réservation seront distribués quelques semaines avant la kermesse.



AS COUVRON

L'AS Couvron, tel le phénix, renaît-elle de ses cendres ?
Après la perte des vétérans, des jeunes et un manque d'effectif, où en est aujourd'hui l'AS Couvron ?
Et bien voici la réponse : grâce à son entente avec Crépy-Vivaise, l'AS Couvron évolue côté jeune en U18, 9ème de leur groupe, et en U13, 4ème de leur groupe. Les jeunes se sont qualifiés pour la finale du challenge départemental Pitch qui a lieu le samedi 26 mars. La saison prochaine, l'entente se fera dans toutes les catégories jeunes de U6 à U18, n'hésitez pas à prendre les renseignements auprès de la secrétaire, Nadia Rabelle, ou le président, Laurent Caurette, pour inscrire vos enfants dès la saison prochaine.
Chez les séniors, après avoir raté la montée, la saison dernière, de quelques points, le club fait évoluer 2 équipes en 3ème division. L'équipe B pointe à la 8ème place du championnat et l'équipe fanion, qui est toujours en lice pour la coupe violette, trône actuellement à la 1ère place du championnat.
Nous vous attendons au stade pour encourager nos joueurs de l'équipe A, afin que cette 1ère place soit conservée jusqu'à la fin de saison, ce qui serait synonyme d'une montée en 2ème division.





En attendant la fin du championnat, nous serons heureux de vous accueillir aux diverses manifestions organisées :

- **Concours de belote** le 26 mars
- **Concours de pétanque** le 30 avril
- **Concours de belote** le 21 mai
- **Concours de pétanque** le 18 juin
- **Tournois de foot en sixte** le 3 juillet
- **Concours de pétanque** le 15 août

Les Câlinous

Nouveau visage aux Câlinous



Suite au départ d'Isabelle Despres, l'association « Les Câlinous » a dû procéder au recrutement d'une nouvelle éducatrice de jeunes enfants, poste à pourvoir au 1er novembre. Après un entretien avec les responsables « des Câlinous » et des familles rurales, Delphine COTTENET a été recrutée, consécutivement à une période d'essai.

Aujourd'hui, le ''Tour de Ville'', bulletin municipal de Couvron, rencontre cette jeune personne.

Le Tour de Ville : Quelle formation avez-vous suivie pour exercer votre métier ?
Delphine Cottenet : J'ai eu trois ans de formation, au cours de ces années, j'étais en alternance : formation théorique (connaissance du jeune enfant, psychologie, développement...) et surtout stages dans diverses structures qui accueillent des jeunes enfants ;
J'avais obtenu auparavant mon B.A.F.A. J'avais donc déjà encadré des enfants dans des centres de loisirs et autres structures.

Le Tour de Ville : Vous avez donc une bonne expérience avec les enfants ?
Delphine Cottenet : Oui et j'aime me consacrer à eux, c'est vivant, prenant. J'ai eu mon diplôme en juillet 2015 et j'ai trouvé ce poste en novembre. C'est bien, même si j'habite Reims et que j'ai de la route à faire. J'aime les petites structures, plus humaines que les trop grandes...

Le Tour de Ville : À partir de quel âge accueillez-vous ?
Delphine Cottenet : En théorie de 0 à 6 ans.

Le Tour de Ville : Donc, vous changez les couches, vous donnez le biberon...
Delphine Cottenet : Oui on fait tout de la journée d'un enfant, selon son âge, les repas les activités...

Le Tour de Ville : Caroline, auxiliaire de puériculture, ici, depuis octobre 2009, est présente à l'entretien, elle acquiesce ce qui vient d'être dit et ajoute qu'elles accueillent aussi les enfants handicapés.
On sent que ces deux jeunes dames sont tout à fait complices et complémentaires.
Delphine Cottenet : Oui, notre formation, nos études nous habilitent à accueillir et accompagner les jeunes handicapés, bien sûr en relation avec les familles, les spécialistes médicaux et para-médicaux, le C.A.M.P.S.*, par exemple.
Nous nous adaptons aux besoins des familles, à Couvron le lundi de 9 à 17 heures, à Voyenne le mardi de 8h45 à 16h45, le mercredi à Pouilly sur Serre et le jeudi à Marle de 9 à 17 heures.
Nous transportons notre matériel dans une camionnette, car nous occupons des locaux qui ont d'autres fonctions (salle des fêtes, par exemple) ; nous sommes bien équipées et avons de bonnes relations avec la présidente de l'association, Madame VIVES, les personnes de ''Familles Rurales'', notre employeur et la ''Communauté de Communes du Pays de la Serre'' qui intervient aussi dans le dispositif.

* C.A.M.P.S. = Centre d'action médico-sociale précoce

Vous retrouverez cette halte-garderie itinérante sur : www.lescalinous02.com
E-mail : lescalinousfr02@gmail.com - Tél. 06 89 08 60 59
www.couvron.fr/presentation-des-calinous-halte-de-garderie

Secrétariat de mairie

Après 33 années de bons et loyaux services, Dominique Blondelle a quitté le secrétariat de mairie pour prendre la Direction Générale des Services de la Ville de La Fère au 1er janvier 2016. Merci Dominique pour le travail accompli, ton dévouement au service des habitants et ton expertise apportée aux trois maires qui se sont succédés.
Que tes nouvelles fonctions t'apportent les satisfactions attendues.





15 février 2016, Claire Martiak a pris ses fonctions à Couvron suite au départ de Dominique. Le Tour de Ville a rencontré notre nouvelle secrétaire de Mairie.

Le Tour de Ville : Quelles formations avez-vous suivies ?
Claire Martiak : J'ai un BAC-lettres, un BTS et une licence professionnelle « Développement et protection du patrimoine culturel ». Ce cursus me prédestinait aux métiers liés au patrimoine tels que guide, conférencier… Malheureusement, les débouchés sont très peu nombreux. J'ai décidé de me réorienter vers le métier d'administratrice culturelle, poste que j'ai occupé à la Maison des Arts et Loisirs de Laon pendant neuf ans.

Le Tour de Ville : Comme beaucoup vous avez trouvé un emploi éloigné de votre cursus, mais des méthodes et un état d'esprit vous ont permis de trouver votre compte.
Claire Martiak : Oui j'y ai ainsi découvert le fonctionnement d'un service administratif, des relations avec des publics très variés, un rythme de travail adapté à la culture (le soir, le week-end). Mais dans une grande ville comme Laon, les services sont très cloisonnés et chacun opère dans son domaine.

Le Tour de Ville : Dans un village, le secrétaire de mairie agit sur tous les dossiers.
Claire Martiak : En effet, et c'est tout l'intérêt de ce poste. J'ai souhaité candidaté car le métier de secrétaire de mairie est très varié et permet de multiples rencontres. J'aime rendre service, je serai proche à la fois des élus mais surtout des habitants. Je suis vraiment ravie de travailler pour un service public de proximité.

Le Tour de Ville : Aujourd'hui 15 mars, il y a juste un mois que vous êtes ici, quelle impression sur ces débuts ?
Claire Martiak : J'ai d'ores-et-déjà pris connaissance de l'ensemble des dossiers portés par la commune. J'apprends énormément au quotidien et je sais pouvoir compter sur mes collègues et m'appuyer sur les connaissances de Carole Ribeiro qui a été secrétaire de mairie. C'est un travail très enrichissant.

Le Tour de Ville : Et par rapport à votre vie personnelle et familiale, les changements ?
Claire Martiak : À la M.A.L j'avais des horaires liés aux événements, en soirée, le week-end...Aujourd'hui les horaires sont fixes et je suis plus près de chez moi, de ma famille. Le confort de vie participe également à l'épanouissement professionnel.

Le Tour de Ville : merci pour cet entretien. Nous vous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue et une longue vie parmi nous.

Histoire

Les origines de l'ancienne base militaire

Les prémisses de la base aérienne de Couvron peuvent être ramenées en 1918, période où l'armée allemande sur le front de la première guerre mondiale installe le monumental « Pariser Kanone » près du bois de Crépy-en-Laonnois. Ce canon, passé dans la légende, tirait sur la ville de Paris, située à 120 kilomètres de là !

Afin de protéger ce canon des observations aériennes françaises, les allemands avaient fait aménager une piste d'atterrissage afin de pouvoir faire décoller rapidement une escadrille de la luftwaffe pour chasser les avions français.

La période allemande

Après la fin de la guerre, l'armée de l'air française reprend l'installation et s'y établit en 1938 sans pour autant y établir de grandes installations.

C'est avec l'avènement du second conflit mondial que le site de Couvron prend véritablement son essor. La Luftwaffe qui prend possession des lieux en mai 1940 lance d'importants travaux d'aménagement suite à son emplacement stratégique.
C'est à cette époque qu'est construite la première piste bétonnée toujours connue actuellement sous le terme de «piste allemande». Mais en fait, se sont deux pistes bétonnées de 1690 mètres de long et de nombreux bâtiments qui furent construits avec pour système de défense, un important dispositif antiaérien nommé «Flak».

De nombreux bombardements alliés vont couvrir cette zone entre le 12 février et le 12 août 1944, soit 761 tonnes de bombes !



Vue aérienne de la base au début des années 50

La période américaine

Le 30 août 1944, les américains prennent possession de la base et vont y installer différents détachements jusqu'à la fin du conflit. Ce n'est qu'à la création de l'USAFE que des travaux pharaoniques vont être lancés afin d'accueillir différentes unités de bombardements.

Pendant 15 ans, de 1952 à 1967, date de retrait de la France de l'OTAN, la base de Couvron va vivre à l'heure américaine. 15 ans de présence et de collaboration entre 2000 américains et un millier de français employés sur la base. Les entreprises laonnoises étaient sous contrat avec l'armée américaine pour l'entretien des bâtiments. Le site était riche en équipements et en infrastructures, rares dans cette France d'après-guerre : hôpital, salle de cinéma, théâtre, école primaire, poste, dépositaire de presse, station-service... avec des familles du nouveau continent qui circulaient à Laon dans leurs véhicules importés des États-Unis. Laon, Paris et Reims étaient alors des villes très prisées par les militaires américains et leurs épouses.



Vue de l'entrée de la base en 1956

Plusieurs unités vont se succéder sur cette base :

Le 126ème Bombardment Wing équipé de B26 Invader, s'installe le 22 mai 1952.
Le 38ème Bombardment Wing Light prend sa succession le 1er janvier 1953, équipé également de B26.
Le 66ème Tactical Reconnaissance Wing s'installe le 18 juin 1958 suite au départ des unités américaines disposant d'armes nucléaires.
Enfin, suite à la décision du général De Gaulle de quitter la structure de l'OTAN, le 7379ème Tactical Group est créé le 10 juin 1966 afin de fermer les installations militaires. Les américains quittent définitivement la base de Couvron le 1er avril 1967. C'est la fin de la faste période américaine.

Les unités françaises

La France reprend possession de la base entre le 20 et 31 mars 1967. À partir de cette date, de nombreuses unités vont s'installer et prendront une part active à la vie locale.

La 711ème compagnie mixte des essences investit la base dès juillet 1967 afin de pérenniser les installations d'approvisionnement et de stockage des carburants. Elle est accompagnée par une batterie du 402ème RA qui assure le gardiennage du camp, mais qui est rattachée à la portion centrale au quartier Foch à Semilly.
En novembre 1967, l'état-major de la 14ème brigade mécanisée arrive à son tour accompagnée de la 414ème compagnie de quartier général, de la 5/58ème compagnie légère de transmissions et de la section des travaux du génie.
Des unités de soutien et d'appui de la brigade les rejoignent en avril et mai 1968. Il s'agit du 4/58ème escadron de transport, de la compagnie d'éclairage de la brigade et de la 64/58ème compagnie légère de réparation du matériel.
En juin 1968, il est créé le 414ème bataillon de commandement et des services (414ème BCS) qui regroupe dans une structure de commandement unique la 414ème CQG, la 5/58ème CLT, le 4/58ème ET et la CEB 14.
Simultanément, le 6ème régiment de cuirassiers (6ème RC) prend également ses quartiers à Couvron. C'est la première unité de combat qui s'installe sur le site. Il est équipé de chars AMX30 et restera 11 années jusqu'en 1979 avant de rejoindre la garnison d'Olivet.
En 1976, le 414ème BCS regagne le quartier Foch à Semilly. La place libérée permet l'installation du 4ème régiment d'artillerie (4ème RA) équipé du système d'arme nucléaire pluton nécessitant la création de dépôts sécurisés et la construction de nouveaux bâtiments en substitution des locaux provisoires créés dans l'urgence par les américains.

En 1979, une nouvelle vague de réformes et de restructurations de l'armée de terre entraîne la dissolution des structures de brigade. La 14ème BM est donc dissoute et le 6ème RC quitte la garnison pour être rattaché à la 2ème division blindée. Les locaux libérés permettent l'accueil du 517ème régiment du train (517ème RT). La CLRM connaît également une transformation puisqu'elle devient le 8ème groupe de réparation de la 8ème division d'infanterie stationnée à AMIENS.
En 1984, le 517ème RT rejoint la garnison de Vernon. Il est aussitôt remplacé par le 2ème régiment de dragons (2ème RD) équipé de chars AMX30. Il restera stationné à Couvron jusqu'en 1997. L'implantation des écuries de la société hippique nationale date de ces années.

En 1985, la dissolution de la 8ème DI entraîne la transformation de ses unités de soutien. C'est ainsi que le 8ème GRDI devient la première compagnie du 3ème régiment du matériel.
En 1989, un dépôt géographique du 3ème corps d'armée se crée et s'implante dans un ancien dock américain. Il est chargé de gérer les cartes d'état-major du 3ème corps d'armée de Lille.

En 1993, la composante nucléaire tactique sol sol connaît la mise en service d'un nouveau matériel, le système d'arme « Hades ». Cette mise en service est accompagnée d'une réduction du format des unités appelées à la mettre en œuvre. Le 4ème RA ne fait pas partie des unités retenues et est donc dissout après 17 ans de présence sur la base. Mais son départ est aussitôt compensé par l'arrivée dès le 1er août 1993 du 1er régiment d'artillerie de marine (1er RAMa) qui vient de quitter la garnison de Montlhéry. Il est équipé de canons de 155 AUF1 et appartient à la 2ème DB.
En 1997, après 13 années de présence, le 2ème RD quitte la garnison pour rejoindre Fontevraud. Il est remplacé par le 2ème bataillon du 1er régiment du matériel qui absorbe à cette occasion la 1ère compagnie du 3ème RMAT.

En 1999, le 1er régiment du matériel (1er RMAT) rejoint la base de Couvron après avoir quitté Sarrebourg. Il intègre son bataillon déjà présent. Mais ce regroupement est de courte durée car moins de 6 mois plus tard en 2005, le régiment est dissout. Il ne laisse qu'une compagnie qui est rattachée au 8ème régiment du matériel de Mourmelon.
À partir de cette date, il ne reste plus sur le site que le 1er RAMa. Suite à la restructuration de la défense menée par l'état, ce régiment est transféré à Châlons-sur-Marne à l'été 2012.

Un contrat de redynamisation du site de Défense (CRSD) de Laon-Couvron est élaboré par l'État en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et territoriaux de l'Aisne et du Laonnois. Celui-ci est signé le 26 novembre 2012.
Monsieur Jonathan Palmer proposera le principal projet de reconversion du site qui consiste en la création d'un ensemble de circuits dédiés à la conduite automobile sportive de loisirs.
Le 6 novembre 2015, l'homme d'affaires anglais et ancien pilote de formule 1 signait à la préfecture de l'Aisne, la vente de la friche militaire, entouré des élus et des services de l'état.

« GONE BUT NOT FORGOTTEN »
« DISPARU, MAIS PAS OUBLIE »



Le service militaire volontaire

Avec une expertise éprouvée et reconnue depuis 1961, dans le domaine de la formation professionnelle en Outre-mer au travers du Service militaire Adapté (SMA), l'armée de Terre met en œuvre tout son savoir-faire pour former et conduire à l'emploi avec succès plus de 5 000 jeunes par an.

Le SMV (Service Militaire Volontaire) propose aux jeunes un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, avec une compensation financière à hauteur de 313 euros par mois, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permettra d'offrir à tous les volontaires stagiaires un parcours individualisé qui s'organisera autour de deux piliers :

• Formation à la vie en collectivité dans un cadre militaire :

- Un mode de vie militaire, en tenue et en caserne, est caractéristique du SMV par rapport aux autres dispositifs existants. L'objectif étant de se ré approprier les règles simples du « vivre ensemble » ;
- Une formation civique et citoyenne, pour renouer avec la vie en collectivité (tenue, ponctualité, ...) et mieux comprendre son environnement (fonctionnement des institutions.), par l'apprentissage des gestes de premiers secours et la participation à des missions d'aide et d'assistance à la population (missions de protection de l'environnement ou de restauration du patrimoine, en collaboration avec les collectivités locales)
- Un entraînement physique progressif, pour reprendre ou acquérir des habitudes de vie saines et développer le goût de l'effort.

• Formation professionnelle :

- Une remise à niveau scolaire pour consolider les connaissances élémentaires permettant l'accès à l'emploi ou la formation
- Une formation professionnelle certifiée, regroupant l'acquisition de savoir-faire et une expérience professionnelle reconnue, avec des périodes de stage en entreprises.
- L'obtention du permis de conduire.

Trois centres auprès desquels il est possible de déposer un dossier de candidature sont déjà ouverts :

- Le 1er centre SMV (CSMV) Lorraine qui accueille ses stagiaires depuis le 15 octobre 2015 à l'adresse suivante : 30 ter rue du général Franiatte à 57950 Montigny-les-Metz
- Le 2ème CSMV Île de France qui a ouvert le 3 novembre à l'adresse suivante : BP 40069, 91222 Brétigny-sur-Orge
- Le 3ème CSMV qui est opérationnel depuis le 13 janvier 2016 se situe Caserne Beauregard, rue Beauregard, BP 40069, 17000 à La Rochelle.

Les jeunes seront logés, nourris et bénéficieront des mêmes droits et avantages du statut militaire : réduction SNCF, versement d'une solde, couverture sociale etc...

Pour plus d'information, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mission locale la plus proche de chez eux.



Le défenseur des droits

Qu'est-ce que le défenseur des droits ?

Le défenseur des droits est né de la réunion de quatre institutions : Le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et la Commission Nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Le défenseur des droits est une institution de l'état complètement indépendante. Ce statut lui garantit une véritable autonomie pour agir. Son représentant ne reçoit d'instructions de personne – ni du gouvernement, ni de l'administration, ni d'un groupe de pression. Il ne peut pas non plus être jugé pour des opinions ou des actes liés à ses fonctions.

Créée en 2011 (inscrite dans la constitution dès 2008), cette institution s'est vue confier deux missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- Permettre l'égalité de toutes et tous dans l'accès aux droits.

Qui peut saisir le défenseur des droits ?

Toute personne physique (un individu) ou morale (une société, une association...) peut saisir le Défenseur des droits directement et gratuitement lorsqu'elle :

- Pense qu'elle est discriminée (1) ;
- Constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- A des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ;
- Estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Où s'adresser ?

Vous pouvez vous informer ou saisir le défenseur des droits gratuitement :

- En rencontrant l'un des 397 délégués du défenseur des droits présents en métropole et départements d'outre-mer. Ils reçoivent vos réclamations et répondent à toutes vos demandes lors de permanences d'accueil.
 Pour le secteur de Laon, vous pourrez vous adresser à :
 M. Jack LANGLOISCourriel : jack.langlois@defenseurdesdroits.fr
 Téléphone : 03.23.21.82.75
 Permanences : Préfecture de l'Aisne, 2, rue Paul Doumer, 02000 Laon, le mercredi matin et le jeudi matin
- En adressant directement votre réclamation par le formulaire de saisine en ligne.

Vous devez joindre à votre courrier une copie de toutes les pièces en votre possession permettant de comprendre votre situation (procès-verbaux, dépôts de plainte, certificats médicaux, etc...) et vos coordonnées précises.

(1) Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit par la loi (sexe, âge, état de santé…) et dans un domaine cité par la loi (accès à un service, embauche…). À ce jour, 20 critères de discrimination (« critères prohibés ») sont fixés par la loi. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son état de santé, ses opinions... est formellement interdit par la loi et les conventions internationales approuvées par la France.

Les Nouveaux Arrivants

• M. LEBEL Cédric, maçon, et Mme RENAULT Anne-Sophie, sans profession :
26, rue Jean Richepin. Deux enfants âgés de 4 ans et 1 an.

• Mme DUPART Sophie, auxiliaire de vie :
5, rue Jean Richepin. Trois enfants âgés de 10, 5 et 3 ans.

• M. CONSTANTIN Nicolas, peintre industriel et Mme BONNARD Aurélie, Hôtesse de caisse :
23 rue Saint-Privat.

• M. PETIT Julien, métallurgiste et Mme LECLERE Kimberley, caissière pompiste :
20bis, rue Jean Richepin. Un enfant âgé de 2 ans.

La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !

ABÉCÉDAIRE DU CIVISME ET DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

A comme Alcool

La consommation d'alcool est interdite sur la voie publique.

B comme Bruit



L'interdiction de faire du bruit, ce n'est pas qu'après 22 h !

Il convient de respecter son entourage de jour comme de nuit, car le bruit est la première source de nuisance et de conflits de voisinage. Lors d'une petite fête entre amis, il est toujours bon de prévenir ses voisins et de surveiller le niveau sonore de la musique. De même, en voiture, le volume de l'autoradio ne doit pas être à fond. Dans les lieux publics, attention de ne pas parler trop fort, d'utiliser le téléphone portable discrètement et surtout de le couper au restaurant, au cinéma, au spectacle …

Par arrêté du 10 avril 2000, La Préfecture de l'Aisne règlemente par ailleurs, les travaux de bricolages réalisés par des particuliers à l'aise d'outils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse … Ces travaux ne peuvent être réalisés que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

C comme Crottes de chiens



Même si on dit que cela porte bonheur, lorsque l'on marche dedans, on est rarement heureux ! Que ce soit dans la rue, sur les trottoirs, dans les espaces verts… **ramassez à l'aide d'un sac ou d'un mouchoir les déjections laissées par votre animal** et déposez-les dans une poubelle.

D comme Déchèterie



La déchèterie de CRECY-SUR-SERRE accueille vos objets encombrants ou dangereux :

Gravats, ferrailles, journaux, cartons, pneus de voiture, piles et batteries, déchets verts, électroménager, huiles, pots de peintures… En revanche, elle n'accueille pas l'amiante, les cadavres d'animaux, les déchets industriels.

Elle est ouverte :
Les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
Les mardis et jeudis de 14h à 18h
Fermeture à 17h du 2 novembre au 31 mars.
Une collecte des encombrants a lieu une fois par an courant juin.

E comme Écoles

Ne stationnez pas de façon anarchique (au milieu de la chaussée, sur les trottoirs, sur les passages piétons…) lorsque vous déposez ou allez chercher vos enfants à l'école, la sécurité de tous en dépend ! À l'approche des écoles, réduisez votre vitesse. Elle est d'ailleurs limitée à 30 km/h aux abords de l'école maternelle rue de la Verdure. D'autre part, les chiens sont strictement interdits sur les trottoirs devant les écoles.

F comme Feu



Le brûlage des déchets verts est strictement interdit par circulaire ministérielle du 18 novembre 2011. En plus d'une gêne pour le voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées), cette pratique présente un risque d'incendie et est fortement émettrice de polluants. Les contrevenants risquent une amende de 450 €.

Les déchets verts peuvent être utilisés dans les jardins comme paillage et /ou revalorisés en compost. Autrement ils doivent impérativement être déposés en déchèterie.

G comme Gestes de courtoisie



Faire preuve de savoir-vivre, avoir le respect de l'autre, cela ne coûte rien. Respecter les autres c'est se respecter soi-même. La sécurité au quotidien, c'est aussi la capacité de chacun à faire preuve de civisme, comme par exemple, laisser passer les piétons lorsqu'on circule en voiture.

H comme Handicapés



Respectez les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.
Y stationner est interdit.

I comme Initiatives

Les élus et les services municipaux sont à votre disposition, n'hésitez pas à leur **faire part de vos suggestions pour améliorer la qualité de vie en ville.**

J comme Jeux

Les aires de jeux sont dédiées exclusivement aux enfants. Merci de respecter les consignes installées aux abords ainsi que les équipements. Pour information, tout jeu détérioré est susceptible d'être classé comme non conforme et donc démonté.

K comme Klaxon



Klaxonner en zone urbaine est une infraction au code de la route.
Lorsque vous venez chercher une personne, n'utilisez pas votre klaxon pour la prévenir de votre arrivée.

L comme Lieux publics

Respectez les espaces et les équipements publics. Asseyez-vous sur l'assise du banc et non sur le dossier. Le tennis couvert, le stade, le terrain multisports, les aires de jeux sont des équipements qu'il convient de respecter … et non des décharges !
Respectez les massifs et jardinières de fleurs réalisés par les employés municipaux pour embellir notre village. Ces massifs n'ont pas vocation à devenir des « crottodromes » pour chiens. Par ailleurs, en tant que particulier, vous pouvez, vous aussi, participer au fleurissement de votre ville en mettant des fleurs devant chez vous ou sur les balcons/fenêtres. Si chacun le fait, nos rues seront plus belles ! Ces règles s'appliquent également au cimetière. De plus, les composteurs ne sont pas des poubelles d'ordures ménagères. Ils sont destinés uniquement aux matières revalorisables.

M comme Mobylettes et boosters



Surveillez le pot d'échappement de votre deux-roues. Pour éviter qu'il ne « pétarade » et gêne tout le monde, équipez-le d'un silencieux aux normes. Lorsque vous circulez sur un deux-roues, vous êtes un conducteur de véhicule à part entière, donc respectez le code de la route et les limitations de vitesse, notamment en « zone 30 ».

N comme Neige



Au titre du droit des habitations, **la loi vous impose de saler/sabler votre trottoir en cas de verglas et de le déneiger** afin d'y créer un passage pour les piétons.
Mais **ATTENTION** de ne pas stocker la neige n'importe comment : poussez-la au bord du trottoir pour qu'en fondant elle s'écoule dans le caniveau mais ne la poussez surtout pas dans le caniveau pour ne pas gêner les écoulements d'eau.

O comme Ordures ménagères



Pour respecter la propreté et l'esthétisme de nos rues, **ne sortez vos poubelles que la veille au soir après 19h** et pas 24h à l'avance. Respectez également les dates de ramassage des bacs et sacs jaunes ou encore des encombrants. Par ailleurs, les conteneurs à verre et à vêtements sont faits pour accueillir le verre et les vêtements … et rien que le verre et les vêtements, pas les sacs poubelle et les encombrants !
Ces dépôts peuvent être caractérisés comme dépôts sauvages. Or, les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritus de quelle que nature que ce soit sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Ce que dit la loi : « Les articles L541-2 et L541 3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en «contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ».
Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

P comme Propreté



Les employés communaux s'efforcent au quotidien de rendre notre village propre et entretenu. Ils ont en charge le nettoyage des caniveaux et la tonte des espaces publics. Les trottoirs sont quant à eux à la charge des riverains. J'invite par ailleurs les résidents des logements locatifs à entretenir leurs parterres afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble de la commune.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de **l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. La commune ne souhaite donc plus utiliser de désherbant aux conséquences néfastes pour l'environnement et ne procèdera donc plus au désherbage le long des habitations et clôtures.

Q comme Quad



Les quads doivent être homologués et immatriculés pour circuler sur la voie publique, ils ne peuvent circuler dans n'importe quelles conditions. **Comme tout véhicule à moteur, ils sont soumis au code de la route.** Hors agglomération, ils doivent veiller à respecter l'état des chemins empruntés.

R comme Règles du code de la route



Lorsque vous circulez en ville, respecter ces règles, c'est respecter la sécurité des autres et votre propre sécurité. Même à 50 km/h, une collision peut être mortelle ! **Évitez le stationnement sauvage ou dangereux** (en double file pour aller chercher du pain ou un paquet de cigarettes..., devant les sorties de garage, sur les trottoirs, sur les passages piétons…). Utilisez les nombreux parkings gratuits disponibles à Couvron.
Dans le village, en « zone 30 », les piétons sont prioritaires. Pour autant, en tant que piéton, ne traversez pas n'importe où et n'importe comment ! Marquez l'arrêt avant de traverser et regardez bien avant de vous engager sur les passages piétons. La nuit, traversez autant que possible dans les endroits éclairés.

S comme Stade

Équipement communal, le stade est un lieu à respecter. Encore de nombreux détritus y sont ramassés. L'AS COUVRON, principal utilisateur du terrain s'efforce de maintenir ce lieu de rencontres sportives en parfait état et vous remercie donc de le respecter.

T comme Trottoirs



Pour les garder propres, **jetez vos papiers, mouchoirs, chewing-gums et les déjections de votre chien dans les poubelles publiques.** Pour les fumeurs, veillez à bien éteindre vos cigarettes avant de jeter vos mégots dans les poubelles publiques. On estime à 30 milliards le nombre de mégots jetés par terre chaque année en France ! Une réelle pollution !

U comme Urbanisme

La commune de Couvron dispose d'un plan local d'urbanisme (PLU) réglementant la réalisation de travaux. **Il est donc préférable de consulter en Mairie avant d'entreprendre des travaux** pour ne pas se mettre dans l'illégalité. Renseignez-vous auprès de la Mairie.

V comme Vélo



Il est interdit de prendre les rues en sens unique à contre-sens. Pour être mieux vu des autres usagers de la route, de jour comme de nuit, portez un gilet fluorescent et le soir veillez à ce que votre vélo soit équipé de lumières à l'avant et à l'arrière.

W comme WC publics

Comme leur nom l'indique, ce sont des endroits publics destinés à tous, donc, **lorsque vous les utilisez, veillez à les garder propres.** Il s'agit notamment des toilettes mis à dispositions des bâtiments communaux tels que le tennis couvert, le stade, lors des manifestations.

X comme Oxygène

Les espaces verts urbains, et notamment les parcs et le stade, sont les poumons verts de notre ville, **il faut les garder propres et les respecter.**

Y comme Yorkshire



Les Yorkshires, comme tous nos amis les chiens et quel que soit leur gabarit, doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. Ils sont interdits devant les écoles et sont « tolérés » dans les espaces publics, sous réserve que leurs déjections soient ramassées. **La détention de certaines races de chiens, considérées comme dangereuses, est soumise à réglementation** (déclaration de détention, port de muselière…). Renseignez-vous auprès de la Mairie.

Z comme « Zone 30 »



Seule la Rue de la Verdure est en « zone 30 ». **Cette limitation est destinée à améliorer la sécurité.** Contrôlez donc votre vitesse lorsque vous y circulez et soyez vigilant car le piéton y est prioritaire. En revanche aux abords des aménagements modérateurs de vitesse de type plateaux, la vitesse est également réduite à 30km/h mais le piéton n'y est pas prioritaire. Cette confusion des genres le fragilise d'autant plus.

«Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères,
sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots»

Martin Luther-King

Participation citoyenne

Vous êtes témoin du comportement suspect d'un ou plusieurs individus. Ils rôdent à proximité d'habitations sans raison apparente... Ils vous semblent faire du repérage...



Quelle réaction devez-vous adopter?
En premier lieu, ne pas vous exposer à un danger qui pourrait vous être préjudiciable.

- Bien noter l'adresse à laquelle vous vous trouvez (ex : au niveau du 19 rue des Bois à Couvron).

Si ces individus circulent en véhicule, relever dans la mesure du possible le type, la marque, la couleur et surtout l'immatriculation de celui-ci.

En ce qui concerne les individus :

- Mémoriser leur tenue vestimentaire (ex : pullover rouge, blouson noir, pantalon bleu...),
- Leur corpulence (grand, mince, petit, trapu...)
- La longueur, la couleur des cheveux
- Leur accent, s'ils parlent.
- Leur type (européen, caucasien...)

Si vous les voyez quitter les lieux, observer leur direction de fuite.

Appelez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 (numéro d'urgence gratuit depuis un téléphone fixe ou portable) et communiquez les renseignements que vous aurez pu relever. Vous permettrez ainsi de faire gagner du temps aux forces de l'ordre qui pourront engager le plus rapidement possible des patrouilles à la recherche de ces individus.

Même dans le doute concernant l'intention de ces personnes, ne pas hésiter à alerter la gendarmerie.

État - Civil

Naissances

• Le 22 octobre 2015 est né à Couvron : **Kali BOUDERBANE** fils de Bouderbane Kantin et Meunier Amélie domiciliés 4, rue du Château.

• Le 27 novembre 2015 est né à Laon : **Martin POURRIER** fils de M. Pourrier Bastien et Mme Patin Laura domiciliés 22, rue du Colonel Chépy.

• Le 20 février 2016 est née à Laon : **Jade RODRIGUES PRADES** fille de Rodrigues Victor et Prades Céline domiciliés 23, Petite rue de Crépy.

Bienvenue aux nouveaux nés.

Décès

• Le 7 novembre 2015 à Laon est décédé Monsieur **JORÉ Jean-Marie**, âgé de 50 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 16, rue du Colonel Chépy.

• Le 1er décembre 2015 à Laon, est décédé Monsieur **LIÉBERT René**, âgé de 68 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 48, Rue du Colonel Chépy.

• Le 31 décembre 2015 à Laon est décédé Monsieur **HERBERT Guy**, âgé de 71 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 21, rue des Bois.

• Le 12 janvier 2016 à Laon est décédé Monsieur **FLEURY Noël**, âgé de 86 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 3, rue du Château.

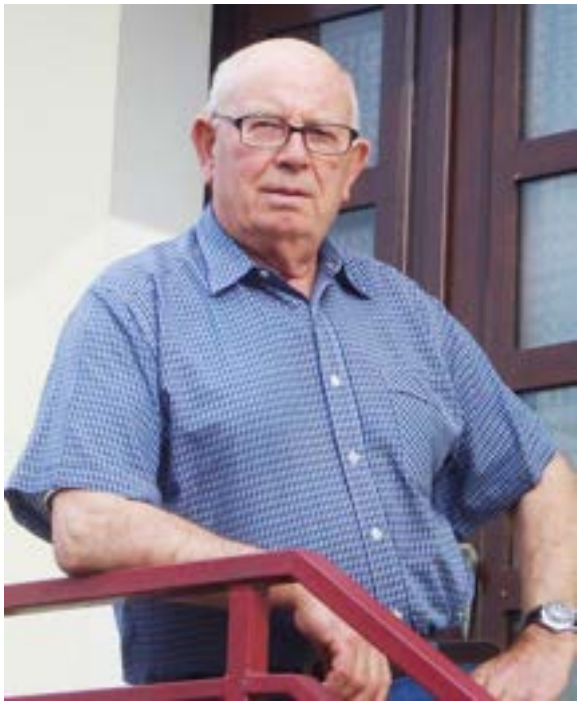
• Le 13 janvier 2016 à Laon est décédé Monsieur **LIÉDORP André**, âgé de 80 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 19, rue de la Verdure.

• Le 5 février 2016 à Laon est décédée Madame **COURTIN** épouse LE **SAÔUT Louise**, âgée de 91 ans, domiciliée Couvron-et-Aumencourt, 15, rue de la Gare.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

Hommage

Monsieur André Liedorp nous a quitté



Notre concitoyen André Liedorp s'est éteint à l'hôpital de Laon le 13 janvier 2016 à l'âge de quatre-vingts ans après avoir subi de longs soins à Reims puis à Laon. Selon sa volonté son corps a été incinéré ; ses cendres sont déposées au cimetière de Couvron dont il avait suivi les travaux d'agrandissement et la création du columbarium en sa qualité de Maire-Adjoint chargé de la Commission des travaux.

Un hommage particulièrement émouvant lui a été rendu en notre église le dix-neuf janvier. De très nombreux Covéronnais et amis avaient tenu à lui rendre hommage et à réconforter la famille par leur présence.

C'est à monsieur Marcel Vivès, Maire honoraire de la Commune qu'est revenu l'honneur d'adresser à ses proches et à ses amis ses condoléances attristées partagées par la population du village et de faire l'éloge d'un Covéronnais remarquable.

Dans son discours empreint de tristesse et de reconnaissance il déclarait : « André vivait et travaillait pour sa famille. Il plaçait l'amour familial au plus haut point. Il cultivait ce sentiment comme il cultivait son jardin, c'est à dire en toute discrétion, avec soin et passion. Ses enfants étaient sa richesse morale, ses petits-enfants sa grande fierté ».

André Liedorp était originaire de Crépy-en-Laonnois où il était né le 11 janvier 1936 et où il était allé à l'école. Après l'obtention du certificat d'études primaires, il commença à travailler en qualité de manœuvre notamment au tout début de la construction des maisons de la Cité Marquette à Laon tout en poursuivant sa formation de maçon au Centre de Formation des Apprentis pour obtenir son certificat d'aptitude professionnel. Il souligna ensuite son admiration pour cet ouvrier hors pair: « André était un ouvrier qualifié, consciencieux et travailleur. Pendant ses congés, au cours de samedis et dimanches, il bâtit sa maison, on ne pouvait être qu'en admiration devant tant de courage et de dévouement ».

André Liedorp s'était dévoué pendant de nombreuses années à l'AS Couvron ; il croyait fermement aux vertus de l'éducation, du sport et de l'effort consenti en équipe. Il avait reçu la médaille de la Jeunesse et des sports en même temps que les deux autres piliers de l'AS Couvron Elie Blondelle et Martial Bertin. Julien Rajski, ancien président de l'AS Couvron, ne pouvant pas, à son grand regret, être présent, avait demandé à M. Vivès de lire en cette occasion un message de sympathie au cours duquel il remerciait André et « ses deux autres grognards » pour les services qu'ils avaient rendus en faveur de la jeunesse locale notamment pour la pratique du football.

Les porte-drapeaux des Anciens Combattants cantonaux avaient tenu à rendre hommage à leur camarade André. Celui-ci avait été appelé sous les drapeaux en juillet 1956. Il fut dirigé vers l'Afrique du Nord et affecté à la surveillance des frontières maritimes tantôt à celle de Tunisie, tantôt à celle du Maroc, lieux de passage des armes à destination de l'Algérie. Il terminera ses obligations militaires avec le grade de maréchal-des-logis et recevra la croix du Combattant.

En 1977, André Liedorp fut élu conseiller municipal et avait tenu, vu sa profession, à faire partie de la Commission des travaux. En 1995, en sa qualité de Maire-Ajoint il assura la présidence de cette commission tout en prodiguant des conseils professionnels aux employés communaux. Edmond Sébestyen et Carole Ribeiro, successeurs du maire honoraire lui avaient demandé de mettre en exergue l'engagement citoyen d'André dans notre Commune. Ses cinq mandats électifs lui valurent la médaille communale, départementale et régionale, une reconnaissance bien méritée.

Marcel Vivès terminait son allocution par ces mots : « mon cher André, je te suis reconnaissant pour tout ce que tu as fait pour Couvron ; tous les Covéronnais te disent un grand merci ».

Les reconnaissez-vous ?

Liste des élèves de l'époque (date non retrouvée) à nous communiquer si vous savez.
Et si vous avez des photos semblables, le Tour de Ville est preneur. Ici, merci à Monique COIGNOUX-FRANCOIS.



1- EXCOFFIER Patrice / **2-** PAREMENTIER Jacques / **3-** PHILIPPOT Claude / **4-** BALOCHE Gérard / **5-** PLATEAU Josiane / **6-** DEBEAUX Simone / **7-** RACINE Micheline **8-** COUSIN-BINTHER Claudine / **9-** RACINE Daniel / **10-** SEREDA Daniel / **11-** FRANCOIS-COIGNOUX Monique / **12-** ROGER-STRACZEK Roseline / **13-** DEHARBE François / **14-** RACINE Dominique / **15-** OLZEWSKI Irène / **16-** PRUD'HOMME-ABLAIN Fabienne / **17-** CROQUET Françoise / **18-** WATEAU Brigitte / **19-** SEREDA Marie **20-** PAWLAK BIENAIME Monique / **21-** DEHON Gérard / **22-** MEREAUX Jean-Claude / **23-** DEHARBE Pierre / **24-** HEMERY Jean-Michel / **25-** ROGER Serge **26-** SPIKRELLE Herbert / **27-** PLY Martial / **28-** DELAMAIGUE Denis / **29-** HUBENERT Hugues / **30-** LAMBERT Jean

RENDEZ VOUS

En 2016, la commune et des associations Covéronnaises vous ont concocté le programme suivant :

Avril
Dimanche 24 Pêche à la truite *Foyer Culturel*
Samedi 30 Concours de pétanque *AS Couvron*





Mai
Jeudi 5 Sortie au Zoo Pairi Daiza *Foyer Culturel*
Dimanche 8 Cérémonie armistice de 1945 *Mairie*
Samedi 21 Concours de belote *AS Couvron*
Dimanche 22 Repas des sections sportives et randonnée pédestre *Foyer Culturel*

Juin
Dimanche 5 Brocante *Foyer Culturel*
Samedi 11 & Dimanche 12 Exposition d'aquarelles *Foyer Rural Mairie*
Vendredi 17 Concert de la fête *Foyer Culturel*
Du Vendredi 17 au Lundi 20 Fête communale (voir détails dans le Tour de Ville) *Mairie et Foyer Culturel*
Samedi 18 Concours de pétanque *AS Couvron*
Samedi 25 Kermesse *Petits écoliers*





Juillet
Dimanche 3 Tournois de foot en sixte *AS Couvron*
Dimanche 3 Sortie Canoë *Foyer Culturel*
Jeudi 14 Repas du 14 juillet *Foyer Culturel*



Août
Lundi 15 Concours de pétanque *AS Couvron*



Septembre
Samedi 3 Festival D'Couvron *Mairie / Foyer Culturel*
Dimanche 11 ou 18 Sortie Accro'Branches *Foyer Culturel*

Octobre
Dimanche 2 Journée à Paris *Foyer Culturel*
Samedi 15 ou 22 Loto *Foyer Culturel*



Novembre
Vendredi 11 Cérémonie armistice de 1918 *Mairie*
Samedi 19 Soirée Beaujolais / Karaoké *Foyer Culturel*

Décembre
Samedi 10 Spectacle de Noël *Mairie*
Samedi 31 Soirée du réveillon *Foyer Culturel*



Artisans & Commerçants









• AGENCE IMMOBILIÈRE
- Val de Serre Immobilier
7A ter rue du Colonel Chépy
03 23 22 17 67 - valdeserreimmobilier@orange.fr



• AUTO-ÉCOLE
- Couvron Auto-École
7 ter rue du Colonel Chépy
03 23 22 77 97 - 06 80 23 83 05 - legros.yannick@wanadoo.fr



• BAR - TABAC - PRESSE - JEUX
- Au P'tit Couvron
34 rue du Colonel Chépy - 03 23 20 98 58



• BOULANGERIE - PÂTISSERIE
- Maison Quennelle
1 rue de Fourdrain - 03 23 21 13 01



• COIFFEUR
- AL Coiffure
7 rue du Colonel Chépy - 03 23 25 74 30



• ENTREPRISE DU BÂTIMENT ET D'ÉLECTRICITÉ
- SARL PAWLAK
31bis rue du Colonel Chépy - 03 23 25 76 09



• PLOMBIER - CHAUFFAGISTE *(Assainissement - Éolienne)*
- SASU Voilier TCE
03 23 22 96 59 - 06 76 06 13 51 - voiliertce@outlook.fr



• SOINS INFIRMIERS
- Mme Valérie Curate
21bis rue du Colonel Chépy - 06 43 31 15 18
- Mme Ludivine Hennequin
41 rue Principale - 02270 Nouvion-et-Catillon - 06 09 55 51 69

Retrouvez tous les commerçants/artisans de Couvron sur notre site Internet www.couvron.fr rubrique «vie locale»

Conception & réalisation : ALPHA COM' 03 23 23 49 77 - alphacom@9business.fr